



# Budget primitif 2022

## Budget principal et budgets annexes

---

Date : 1<sup>er</sup> février 2022  
Conseil communautaire

# 1. L'environnement financier du budget primitif 2022

---

Date : 1<sup>er</sup> février 2022  
Conseil communautaire

# Un budget 2022 qui s'inscrit dans un contexte d'incertitudes

## Un exercice budgétaire contraint par des éléments conjoncturels et structurels

- **Un panier de recettes en attrition en 2022** qui vient contraindre les marges de manœuvre en fonctionnement et en investissement : baisse de la CVAE (estimé à 2 millions pour 2022), contribution au FPIC à partir de 2022...
- **De nombreuses incertitudes** : évolution de la situation sanitaire et ses conséquences économiques et financières ; évolution du prix des matières premières et les surenchérissements induits ; risque de remontée des taux.
- **Néanmoins, la volonté affirmée de maintenir des ratios financiers solides** pour la CACP conformément aux engagements du Pacte financier et fiscal voté par le Conseil communautaire :
  - Objectif de maintien de l'endettement à un niveau soutenable et sécurisé ;
  - Objectif de préserver un ratio d'épargne brute supérieure à 20% ;

## Malgré ces éléments, un budget 2022 qui vise à :

- S'inscrire dans les objectifs définis dans le cadre du pacte financier et fiscal en maintenant une trajectoire soutenable des dépenses
- Permettre la mise en œuvre des nouvelles opérations lancées au titre du PPI en lien avec les priorités du mandat
- Contribuer à l'achèvement des opérations lancées sur le précédent PPI

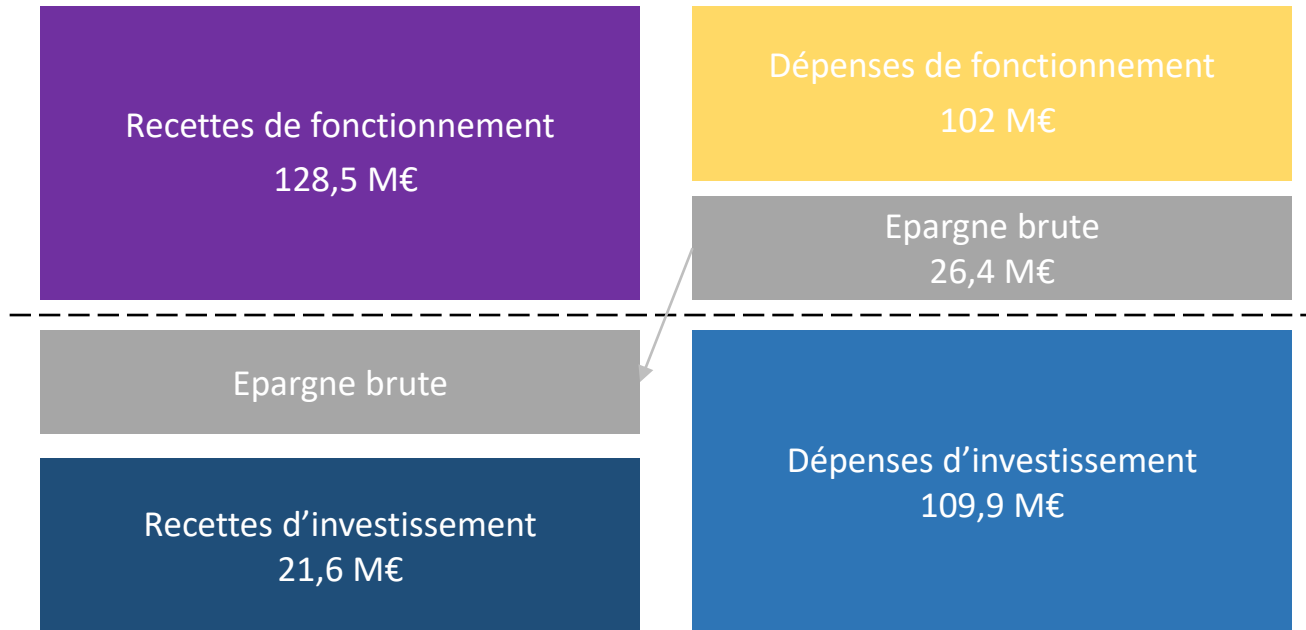
## 2. Les équilibres du budget primitif 2022

### Budget principal

---

Date : 1<sup>er</sup> février 2022  
Conseil communautaire

# Un budget à hauteur de 212 millions d'euros pour 2022 dans un contexte contraint



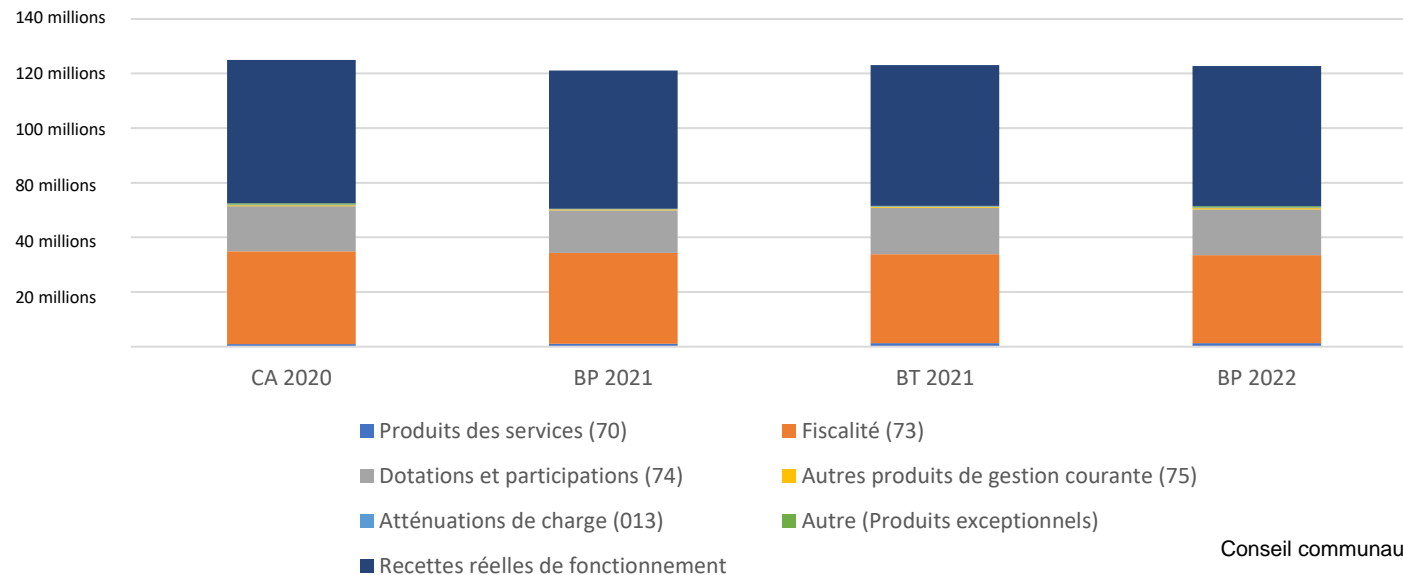
- Une progression raisonnée des dépenses de fonctionnement (+2,9% par rapport au BP 2021 ; +1,7% par rapport au BT 2021) intégrant à la fois la poursuite des activités courantes et le maintien d'un soutien fort aux acteurs du territoire, ainsi que la prise en charge de dépense contrainte
- **Un autofinancement maintenu à haut niveau** (20,6%) malgré un contexte défavorable
- **Un volume d'investissement correspondant à la première annuité du PPI 2022-2028** intégrant également le montant des coups partis en lien avec le précédent PPI, mais aussi le remboursement de l'emprunt obligataire à hauteur de 25 millions d'euros

# Un panier de recettes en légère augmentation sur l'exercice 2022 à hauteur de 128,5 millions d'euros (+1,7%)

Un panier de recettes en légère hausse par rapport au budget primitif 2021, mais encore inférieur de 2% au CA 2020

- Diminution de la fiscalité économique en contrecoup de la crise sanitaire en particulier sur la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- Contribution positive au FPIC à hauteur de 1,4 millions d'euros ;
- Poursuite de la baisse des structures des dotations de l'Etat pour un montant total de 36,1 millions (-0,5 millions d'euros) ;
- Des recettes de services et de gestion en légère hausse par rapport à 2021 ;
- Une baisse des recettes fiscales contrebalancées par une recette exceptionnelle.

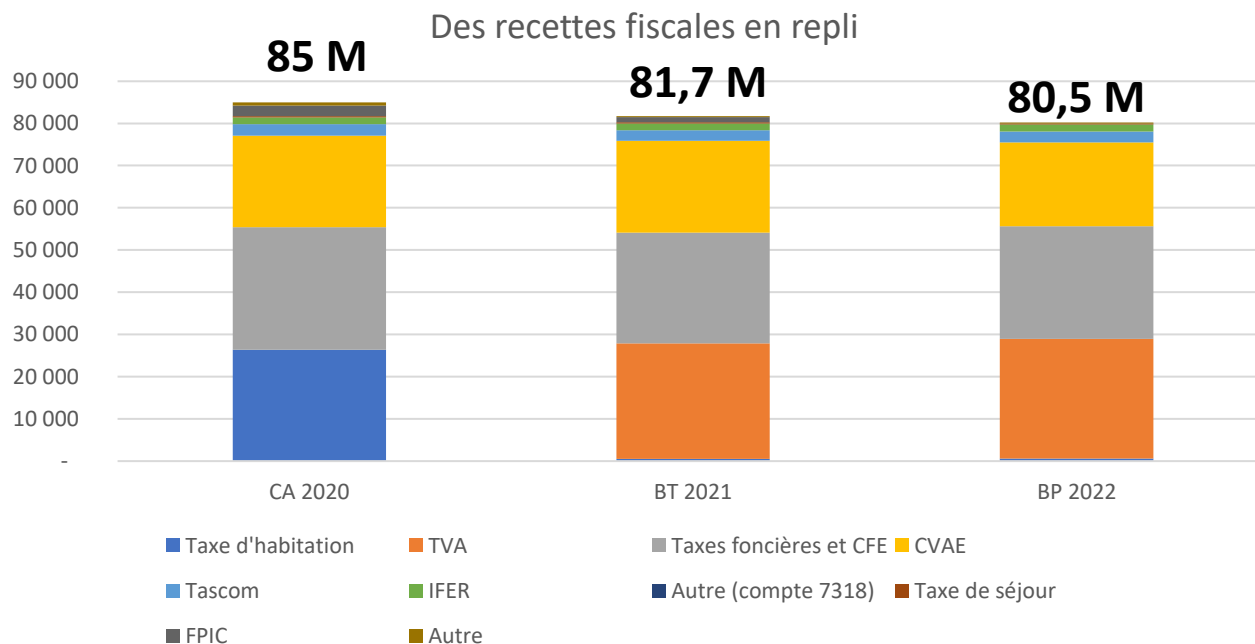
Des recettes enregistrant une faible hausse sur l'exercice 2022



# Des recettes fiscales (80,5 millions d'euros) en repli de 2% par rapport au budget primitif 2021

## Des recettes fiscales moins importantes en contrecoup de la crise sanitaire

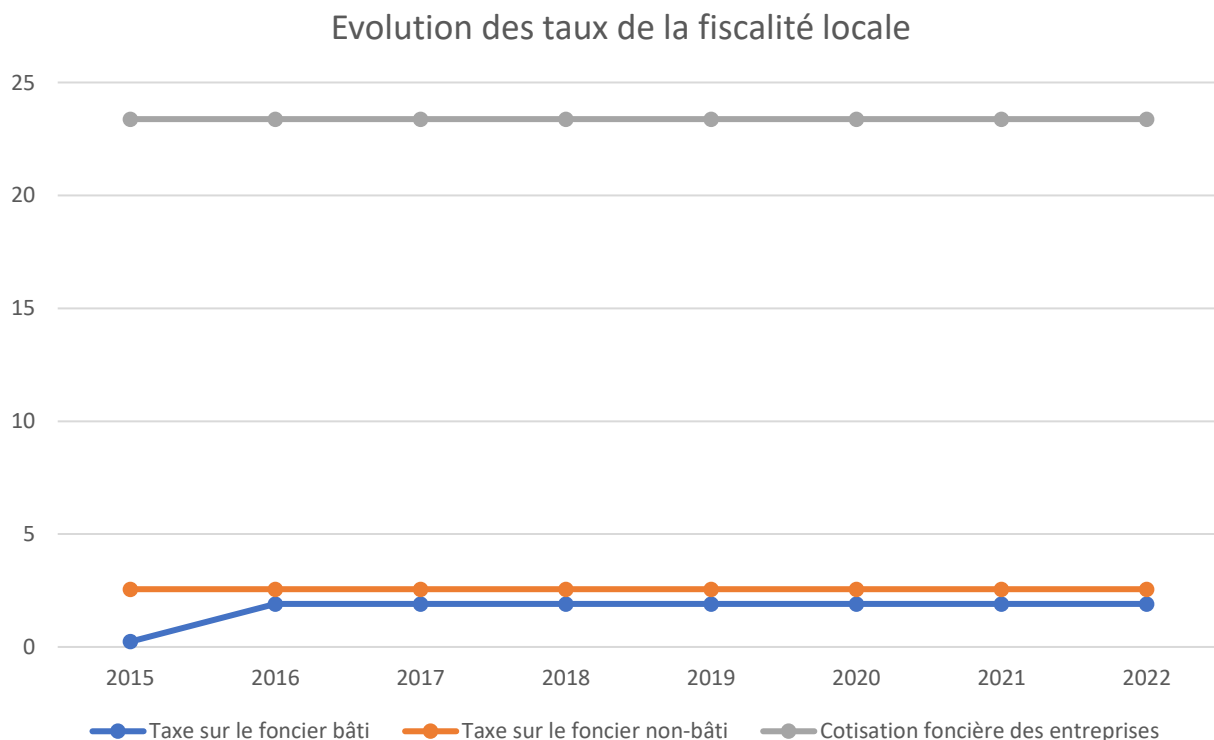
- **Forte baisse de la fiscalité économique** : diminution de 9% de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises pour un montant total de 19,8 millions d'euros et stabilité de la cotisation foncière sur les entreprises pour un montant de 20 millions (+1%) ;
- **Contribution** désormais au FPIC à hauteur de 1,4 millions d'euros
- **Dynamisme de la TVA** en lien avec l'inflation pour un montant total de 28,7 million d'euros (+5,4%) ;
- **Faible progression des taxes foncières** pour un montant total de 6,6 millions d'euros
- **Légère progression de la taxe de séjour** (0,37 M) mais qui ne retrouve pas son niveau d'avant crise ;



# Le choix de la stabilité fiscale pour l'exercice budgétaire 2022

## Des taux de fiscalité inchangés pour l'exercice 2022

- **Taxe sur le foncier bâti** : taux de 1,91 % 2022
- **Taxe sur le foncier non-bâti** : taux de 2,56% pour 2022
- **Cotisation foncière des entreprises** : taux de 23,38% pour 2022





# Assurer la maîtrise raisonnée des dépenses de fonctionnement tout en garantissant un niveau de service de qualité

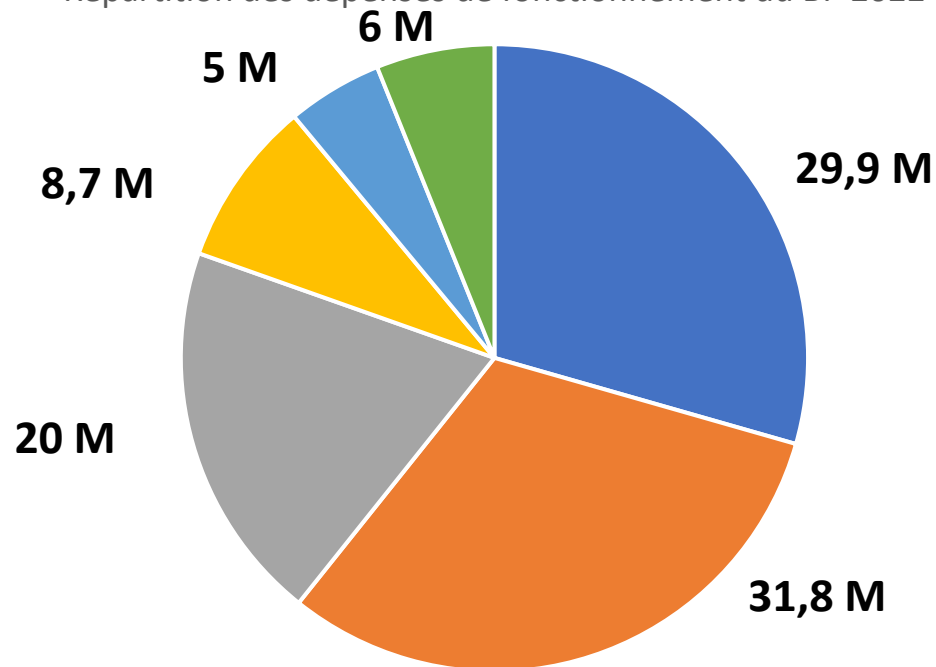
Le BP 2022 enregistre une progression des dépenses de fonctionnement de 2,9% par rapport au budget primitif 2021

- **Des charges courantes en augmentation de 4% (29,9 millions)** dont une partie est incompressible en lien avec les engagements de la CACP et la transparence budgétaire :
  - Hausse du prix des fluides en lien avec l'inflation des produits énergétiques et la réouverture des équipements sportifs (4,4 millions ; +5%) ;
  - Hausse ponctuelle du budget consacrée aux manifestations culturelles ou sportives (+200.000 euros) ;
  - Hausse contractuelle de la participation financière dans le cadre de la convention tripartite IDFM-STIVO-CACP (2,9 millions ; +3%)
  - Hausse du budget des assurances dommages-ouvrages pour les équipements et infrastructures de l'agglomération (+68.000 euros) ;
  - Intégration dès le budget primitif des dépenses afférentes à la gestion des aires d'accueil du gens du voyage (0,9 million ; +15% par rapport au BP 2021) ;
- **Une masse salariale en progression nette de 3% (31,8 millions d'euros)** conformément aux orientations du débat d'orientations budgétaires qui s'explique par des facteurs externes et internes à la CACP ;
- **Des subventions et participations en diminution de 6% par rapport au BP 2021** : poursuite du soutien aux associations et structures du territoire mais dans un niveau équivalent proche de la situation ante-Covid et contribution à l'île de loisirs prévue à hauteur du montant 2021 ;

# Assurer la maîtrise raisonnée des dépenses de fonctionnement tout en garantissant un niveau de service de qualité

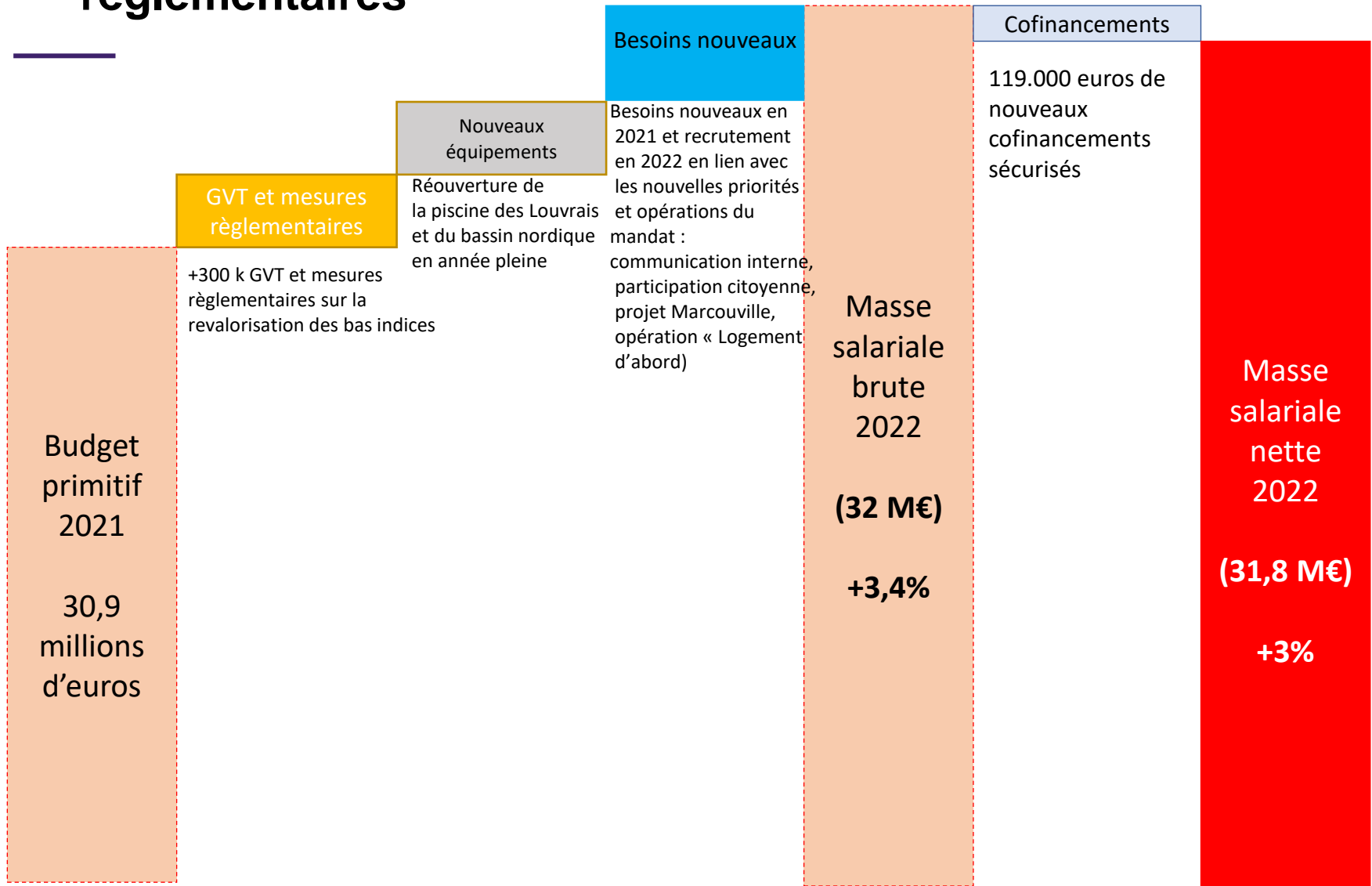
Le BP 2022 enregistre une progression des dépenses de fonctionnement

Répartition des dépenses de fonctionnement du BP 2022



■ Charges courantes ■ Personnel ■ Attribution de compensation ■ Subventions et participations ■ Frais financiers ■ Autres dépenses

# Une progression nette de 3% de la masse salariale : faire face aux nouveaux besoins et répondre aux exigences réglementaires



# La mise en œuvre de la première annuité du PPI 2022-2028 : faire face aux coups partis et développer de nouvelles opérations en lien avec les priorités du mandat

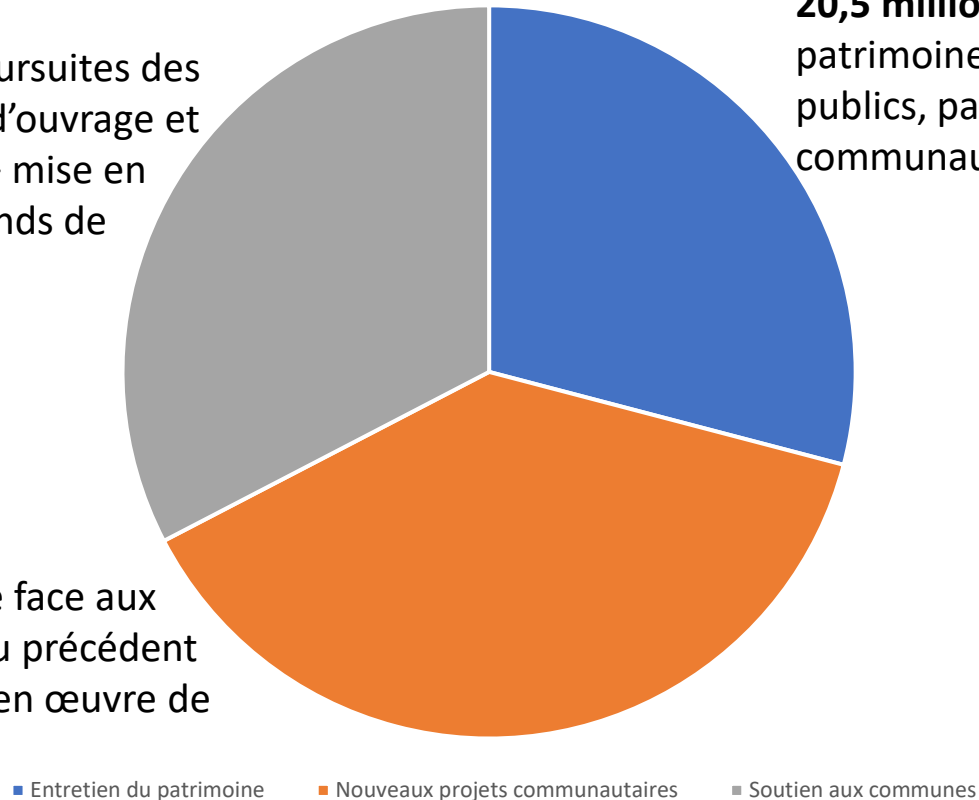
Des crédits ouverts à hauteur de 70,5 millions d'euros pour la première année du PPI en lien avec les priorités du mandat et la prise en charge des coups partis

Répartition des crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2022

**23 millions d'euros** : poursuites des opérations en maîtrise d'ouvrage et des fonds de concours + mise en œuvre des nouveaux fonds de concours

**27 millions d'euros** : faire face aux coups partis d'ampleur du précédent PPI et permettre la mise en œuvre de nouvelles opérations

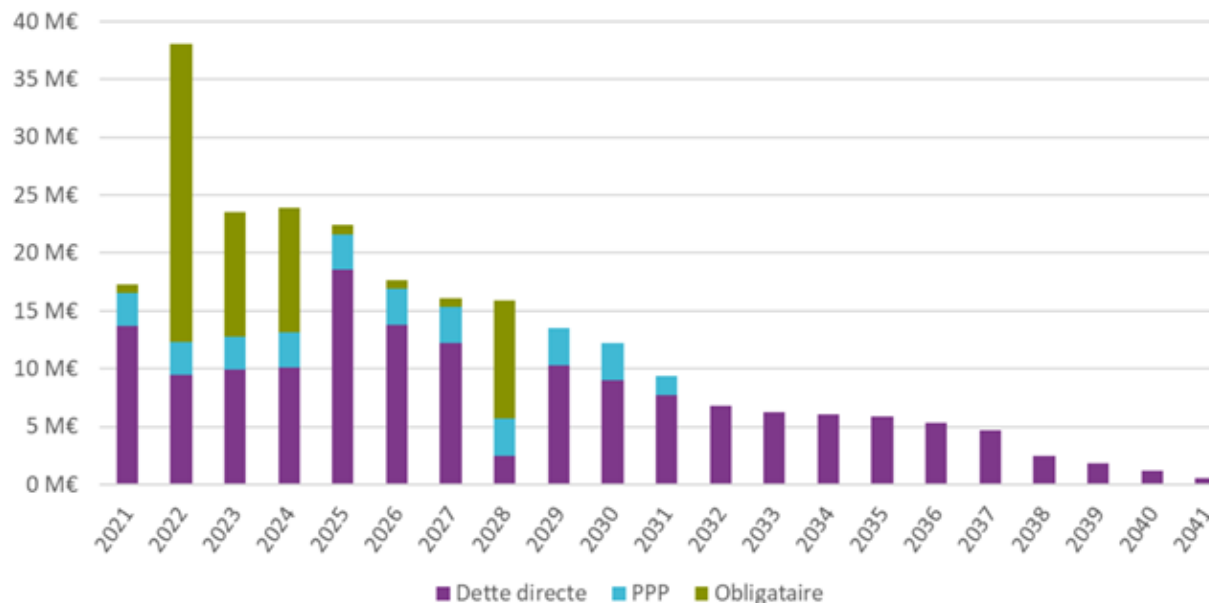
**20,5 millions d'euros** : entretien du patrimoine communautaire (espaces publics, paysages, patrimoine communautaire)



# Une année 2022 marquée par un remboursement obligatoire d'ampleur

## Une année marquée par un remboursement obligatoire de 25 millions d'euros

- L'obligataire représente 28% de l'encours de dette de la CACP
- Remboursement en 2022 de 25 millions d'euros d'emprunts obligataires
- Liée la stratégie d'emprunt choisie en 2012 en raison des volumes absents sur le marché bancaire et des taux d'intérêts élevés pratiqués en 2012



**Amortissement de la dette tous budgets (y compris PPP au 1/01/2021)**

# Garantir des équilibres financiers soutenables malgré un contexte contraint et défavorable

## Des recettes d'investissements évaluées à 21,6 millions d'euros

- **Les recettes d'investissements sont évaluées à 21,6 millions d'euros**
- Objectif d'un niveau de cofinancement de 25% afin de garantir la soutenabilité du PPI
- Engagement de la CACP dans plusieurs démarches de cofinancements : CPER, contrat de relance et de transition énergétique, contrat d'objectif territorial...

## Un emprunt d'équilibre de 61,9 millions d'euros inscrits au BP 2022

- **Un emprunt d'équilibre de 61,9 millions** à actualiser après le report de l'excédent anticipé du résultat 2021
- **Objectif de stabilisation de l'encours de dette**

## Des équilibres financiers de la CACP robustes en adéquation avec les objectifs présentés dans le DOB et dans le Pacte financier et fiscal

- **Maintien d'un niveau d'épargne brute supérieur à 20% (20,6%)**
- **Encours de dette directe cible à fin 2022 évalué à 270,9 millions d'euros** pour une capacité de désendettement maximale de 10 ans



# 3. Un budget 2022 en lien avec les priorités du mandat Fonctionnement et Investissement

---

Date : 1<sup>er</sup> février 2022  
Conseil communautaire

# Un budget primitif 2022 tourné vers le renforcement de l'attractivité du territoire cergypontain



## Politique publique – Développement économique

### Fonctionnement (1,1 million d'euros) :

- **Soutien aux acteurs de l'entrepreneuriat et de l'économie sociale et solidaire** : animation de la charte d'engagement territorial, lancement du nouveau plan en faveur de l'ESS
- **Animation du tissu économique et soutien aux filières structurantes du territoire**
- **Poursuite du soutien à la Turbine, l'incubateur de la CACP**

### Investissement :

- **Requalification de la voirie des parcs d'activités économiques**



## Politique publique – Emploi

### Fonctionnement (0,2 million d'euros) :

- **Organisation et participation à des manifestations**: Forum de l'emploi
- **Soutien aux acteurs du territoire** : plateforme RH, Bus de l'initiative...
- **Lancement d'une étude sur le transfert de la compétence emploi**



## Politique publique – Enseignement supérieur et vie étudiante

### Fonctionnement (0,5 million d'euros) :

- **Soutien à l'enseignement supérieur** : participation à la Fondation CY et au FabLab

### Investissement (4,2 millions d'euros) :

- **Participation ESSEC 2020** (2,5 millions d'euros)
- **Ecole nationale supérieure d'arts** (1 millions d'euros)
- **Projets ITESCIA** (0,4 millions d'euros)



# Un budget primitif 2022 tourné le soutien aux partenaires culturels et sportifs contribuant à l'animation du territoire cergypontain



## Politique publique – Sports et loisirs

### Fonctionnement (13,8 millions d'euros) :

- Fonctionnement des huit piscines de l'agglomération
- Soutien aux clubs labellisés
- Soutien à l'Île-de-loisirs
- Participation à des opérations visant à la promotion de la pratique sportive dans le cadre de l'opération « Terre de Jeux » 2024

### Investissement (3,5 millions d'euros) :

- Rénovation piscine des Louvrais (1,1 million d'euros)
- Entretien du patrimoine sportif de la CACP (0,9 million d'euros)

## Politique publique – Culture & Education artistique

### Fonctionnement (12,1 millions d'euros) :

- Soutien aux structures partenaires : Scène nationale, Scène des musiques actuelles, Cergy Soit...
- Organisation ou cofinancement d'évènements culturels : Carmen Street
- Crédit du fonctionnement du Conservatoire à rayonnement régional
- Animation du réseau des médiathèques

### Investissement (9,5 millions d'euros) :

- Travaux du Forum de Vauréal (8,9 millions d'euros)
- Entretien du patrimoine culturel de la CACP (0,6 million d'euros): CRR, théâtres...

## Politique publique - Tourisme

### Fonctionnement (0,8 million d'euros) :

- Versement de la subvention à l'office du tourisme, ainsi que le reversement de la taxe de séjour

# Un budget primitif 2022 tourné vers le renforcement des solidarités et de la cohésion

## Politique publique – Solidarités urbaines



### Fonctionnement (1,7 million d'euros) :

- Soutien au Conseil local de la santé mentale
- Maintien des subventions au titre du contrat de ville: Sauvegarde 95, Espérer 95, Hub de la réussite
- Déploiement d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes

### Investissement (0,3 million d'euros) :

- Lancement du schéma directeur de santé
- Lancement du nouveau programme de renouvellement urbain

## Politique publique – Habitat



### Fonctionnement (1,5 million d'euros) :

- Animation et financement de plusieurs dispositifs : programme SARE, élaboration du nouveau PLH, opération « Logement d'abord
- Gestion des aires des gens du voyage : maintenance et entretien

### Investissement (5,8 millions d'euros) :

- Poursuite de la gestion des aides dans le cadre du PLH

## Politique publique – Relations internationales



### Fonctionnement (0,2 million d'euros) :

- Poursuite des partenariats avec Porto Novo et Haïti
- Soutien au NoMad Festival

# Un budget primitif 2022 qui confirme l'engagement dans une gestion durable du patrimoine communautaire



## Politique publique – Aménagement durable

### Fonctionnement (1,9 million d'euros) :

- Etudes et veilles juridiques

### Investissement (2,7 millions d'euros) :

- Berges de l'Oise (0,7 million)
- Achèvement du mail des Cerclades (0,4 million)
- PLU et SCOT (0,2 million)



## Politique publique – Patrimoine communautaire

### Fonctionnement (5,5 millions d'euros) :

- Maintenance préventive et curative du patrimoine communautaire
- Prise en charge des fluides sur un périmètre en extension

### Investissement (2,4 millions d'euros) :

- Rénovation énergétique du patrimoine communautaire (0,5 million)
- Aménagement du colombarium (0,4 million)



## Politique publique – Espaces publics

### Fonctionnement (3,9 millions d'euros) :

- Entretien des équipements urbains et des ouvrages d'art
- Réalisation des travaux de voirie : reprise des marquages routiers, entretien des aménagements cyclables

### Investissement (3,5 millions d'euros) :

- Rénovation de la chaussée (1 million)
- Rénovation Dalle Grand centre (0,4 million)
- Achèvement de la passerelle des Linandes (0,6 million)

# Un budget 2022 marqué par des interventions forte en faveur d'une transition durable du territoire



## Politique publique – Eclairage public et énergie

### Fonctionnement (4,5 millions d'euros) :

- Loyer PPP et exploitation de maintenance
- Mise à jour du schéma directeur d'aménagement lumineux : étude sur les mise en valeur par la lumière, intégration des enjeux de biodiversité
- Etude sur la trame noire

### Investissement (7,6 millions d'euros) :

- Investissement dans le cadre des travaux du PPP
- Accompagnement des communes



## Politique publique – Mobilités

### Fonctionnement (4,5 millions d'euros) :

- Participation au réseau STIVO
- Actions de promotion des mobilités douces et durables : développement du Challenge Mobilités, opération de communication...
- Soutien à Véloservices

### Investissement (7,8 millions d'euros) :

- Pôle Gare Préfecture (5 millions d'euros)
- Lancement du nouveau schéma cyclable (0,8 millions)
- Etude PLD



## Politique publique – Paysage, biodiversité et énergie

### Fonctionnement (4,6 millions d'euros) :

- Mise en œuvre du PCAET: soutien à la mise en œuvre des actions du plan, déploiement de Cit'Ergie, festival du développement durable...
- Elaboration d'un schéma directeur des énergies
- Entretien des espaces verts

### Investissement (1,1 million d'euros) :

- Réhabilitation des espaces verts (0,6 million)
- Réhabilitation des sites majeurs (0,3 million)
- Sécurisation des carrières (0,1 million)

# Un budget 2022 qui poursuit le soutien aux projets des communes : 23 millions d'euros de crédit en 2022

## Assumer les coups partis du précédent PPI en 2022

- **Coups partis d'ampleur pour les fonds de concours et les projets au titre de l'accueil des populations nouvelles en 2022** : groupe scolaire Saint-Exupéry à Osny (1,8 millions d'euros), groupe scolaire le Nôtre à Saint-Ouen-l'Aumône (0,5 million), groupe scolaire Doux Epis à Cergy (2,4 millions d'euros), crèche Bossut de Pontoise (1,8 million d'euros), maison de la petite enfance à Vauréal (2,9 millions d'euros)...

## Mise en place des fonds de concours pour les premières opérations du PPI 2022-2028

- **2,7 millions d'euros de crédits inscrits en 2022** selon le phasage défini avec les communes pour une enveloppe globale de 20 millions d'euros sur l'ensemble du PPI
- **Ventilation des fonds de concours autour de priorités** : logique de transition durable au sens large, projets d'équipements des communes notamment à dominante sportive ou culturelle.

## Deux projets en maîtrise d'ouvrage CACP sur le PPI 2022-2028

- **Deux nouveaux projets** : extension de l'école Chasles-le Roux à Boisemont et extension du gymnase Roger Moritz d'Osny
- **120.000 euros** de crédits prévus dès 2022

## 4. Budgets annexes 2022

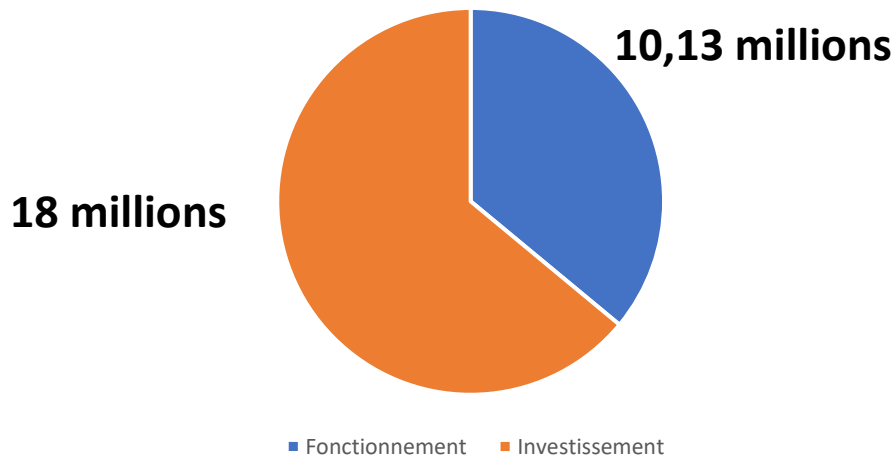
---

Date : 1<sup>er</sup> février 2022  
Conseil communautaire

# Budget annexe Aménagement 2022

Le budget 2022 s'équilibre à hauteur de **28,13 millions d'euros**

Structure du budget annexe - Aménagement



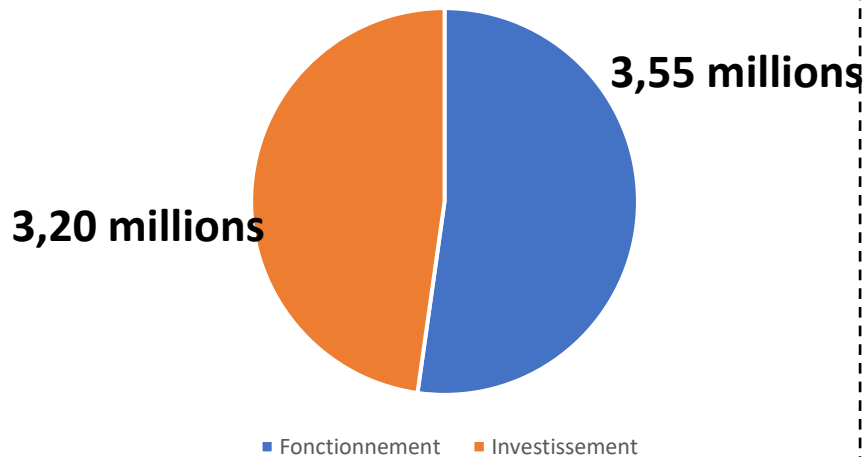
## Principaux éléments pour 2022 :

- Budget intégrant les éléments de recettes et de dépenses figurant aux CRACL 2020 des ZAC concédées ;
- **Dépenses de fonctionnement** intègrent les crédits dédiés aux opérations menées en régie par la CACP sur des ZAC (Neuville 2, Demi-Lieu) et lotissements, participation au déficit des ZAC concédés et dépenses connexes aux opérations
- **Dépenses d'investissement** correspondent principalement aux participations aux équipements pour les ZAC en concession, ainsi que les travaux des nouvelles opérations en ZAC ;
- **Emprunt d'équilibre de 9,27 millions d'euros** à ajuster en fonction des reports constatés à l'issue du CA 2021

# Budget annexe Chauffage urbain 2022

Le budget 2022 s'équilibre à hauteur de **6,75 millions d'euros**

Structure du budget annexe - Chauffage urbain



## Principaux éléments pour 2022 :

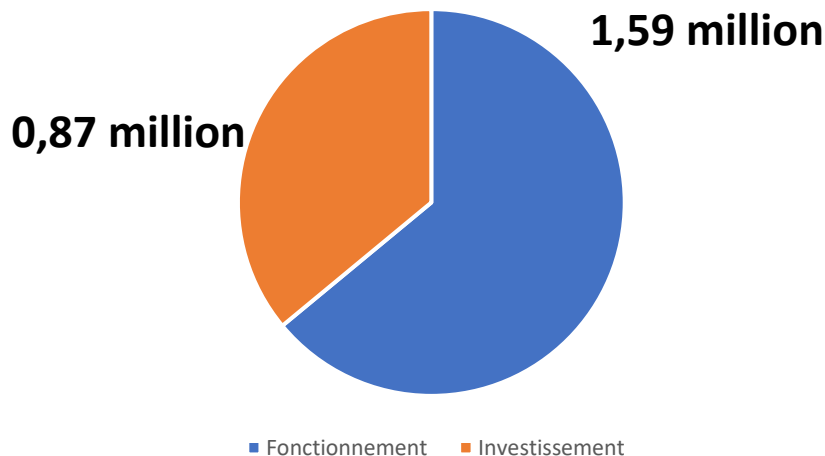
- **Dépenses de fonctionnement (3,55 millions d'euros)** : prise en charge des intérêts de la dette résiduelle du au délégataire, charges de suivi d'exploitation
- **Dépenses d'investissement (3,20 millions d'euros)** : remboursement des annuités de l'emprunt repris par la CACP



# Budget annexe Eau potable 2022

Le budget 2022 s'équilibre à hauteur de **2,46 millions d'euros**

Structure du budget annexe - Eau potable



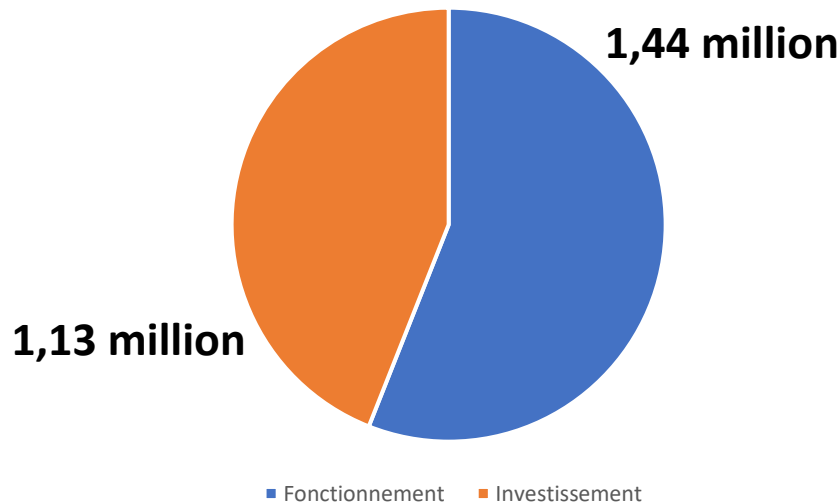
## Principaux éléments pour 2022 :

- Maintien de la redevance « Protection de la ressource en eau » et de la redevance transit au même niveau que 2021
- **1,59 million d'euros de recettes de fonctionnement** dont 0,8 million d'euros de recettes usagers et 0,3 million de redevance du délégataire
- **1,1 million d'euros** de dépenses de fonctionnement en lien notamment avec les dépenses de personnel (0,2 million) et les frais généraux (0,3 million) de frais généraux
- **0,87 million d'euros dépenses d'investissement** en lien notamment avec les travaux de mise en conformité des ouvrages d'eau potables

# Budget annexe Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI) 2022

Le budget 2022 s'équilibre à hauteur de **2,57 millions d'euros**

Structure du budget annexe - GEMAPI



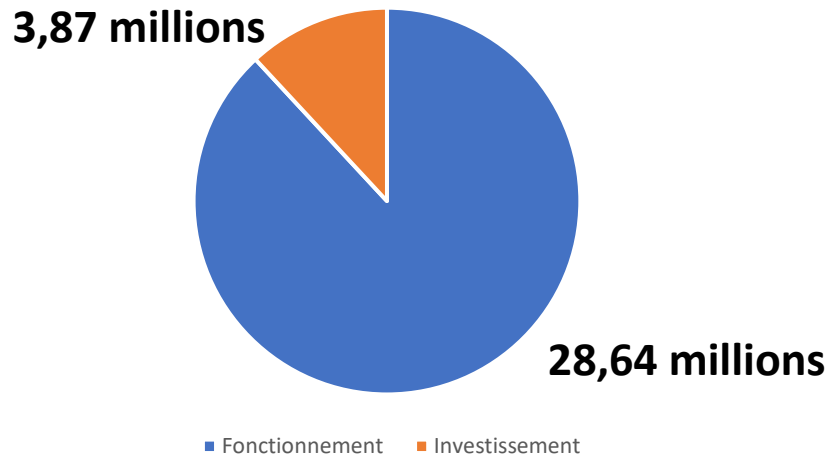
## Principaux éléments pour 2022 :

- **Maintien du produit de la taxe GEMAPI** à hauteur de 1,44 million (taux inchangé depuis 2018)
- **Financement des syndicats** en fonctionnement à hauteur de 0,75 million en 2022
- **Dépenses d'investissement (1,11 million)** en particulier dans le cadre des actions prévues sur la bassin de la Louvière à Courdimanche et autour de la zone humide de la Saussaie à Maurecourt

# Budget annexe TEOM 2022

Le budget 2022 s'équilibre à hauteur de **32,51 millions d'euros**

Structure du budget annexe - TEOM



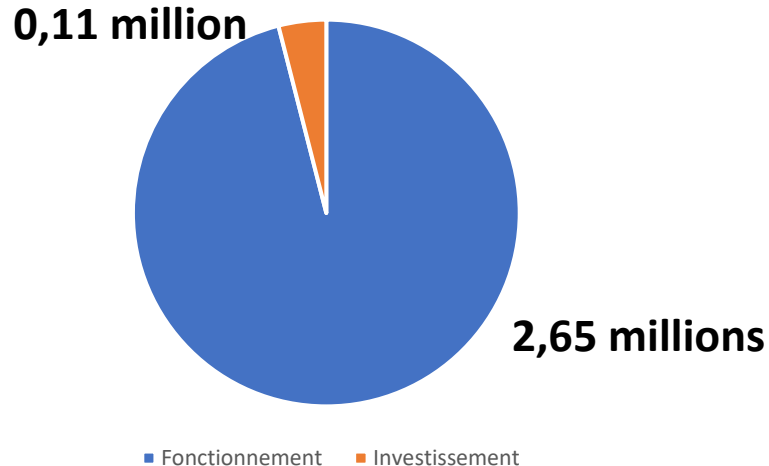
## Principaux éléments pour 2022 :

- Poursuite de l'harmonisation progressive des taux sur 9 ans
- Mise en place de la nouvelle concession de service qui arrive à échéance au 31 janvier 2022
- **Dépenses de fonctionnement (28,64 millions d'euros)** correspondent aux opérations de collecte des déchets ménagers, aux opérations liées aux contenants ou encore aux opérations de traitement des déchets...
- **Dépenses d'investissement (3,87 millions d'euros)** correspondent aux investissements liés aux bacs, au déploiement des BAVEs, à l'installation de la télérelève...

# Budget annexe REOM 2022

Le budget 2022 s'équilibre à hauteur de **2,76 millions d'euros**

Structure du budget annexe - REOM



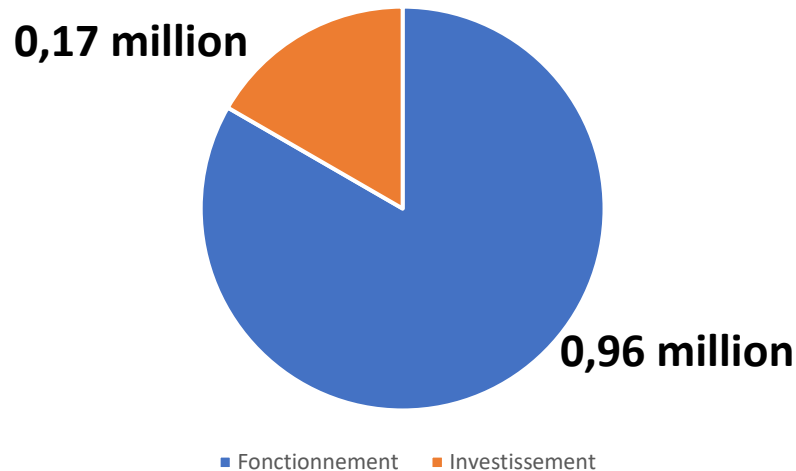
## Principaux éléments pour 2022 :

- **Dépenses de fonctionnement (2,65 millions)** correspondent aux collectes des déchets ménagers et assimilés, aux opérations de traitement des déchets...
- **Dépenses d'investissement (0,11 million)** correspondent à des investissements liés aux bacs, au déploiement de composteurs...
- **Le montant de la redevance est stable** par rapport à 2021.

# Budget annexe La Turbine 2022

Le budget 2022 s'équilibre à hauteur de **1,13 million d'euros**

Structure du budget annexe - La Turbine



## Principaux éléments pour 2022 :

- **Dépenses de fonctionnement** (0,96 million d'euro) correspondent aux charges courantes des trois sites
- **Recettes de fonctionnement** (0,9 million) correspondent aux redevances d'occupation des entreprises, et à différentes subventions
- **Dépenses d'investissement** (0,16 million d'euro) correspondent aux dépenses de travaux de remboursement de cautions ou au développement du site Internet de la Turbine

---

Bureau communautaire  
17 janvier 2022

